



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 57451

Texte de la question

M Michel Giraud appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur l'inquiétude dont viennent de lui faire part les conférenciers libéraux quant aux perspectives d'avenir de leur profession. Il lui rappelle que de très nombreux conférenciers libéraux, agréés par le ministère du tourisme, donnent des conférences dans des musées nationaux à des groupes très divers. Or leur activité risque d'être compromise par l'établissement d'un « droit de garde ou de réservation » qui ne serait pas appliqué aux conférenciers des musées nationaux. Ce « droit de garde ou de réservation » d'un montant élevé entraînerait une dépense supplémentaire de 50 p 100 pour les groupes qui souhaiteraient obtenir les services d'un conférencier libéral. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions à ce sujet et de bien vouloir prendre en considération la situation des conférenciers libéraux.

Texte de la réponse

Reponse. - Compte tenu de l'importance croissante des flux de visiteurs, la réunion des musées nationaux a mis à l'étude un système de réservation pour les groupes dans les grands musées. Ce système, déjà mis en place à la demande des professionnels du tourisme pour la visite du château de Versailles, a donné entière satisfaction aux agences de voyage. En effet, un tel dispositif permet de garantir aux groupes de visiteurs le créneau horaire de la visite et d'éviter ainsi toute attente. La généralisation de ce service particulier à d'autres grands musées nécessiterait pour la réunion des musées nationaux des frais d'investissement informatique, de personnel et de fonctionnement qui devraient en partie être couverts par un droit de réservation qui est effectivement actuellement à l'étude. L'instauration de ce nouveau service qui procède de la volonté des musées nationaux d'améliorer l'accueil du public ne se fera qu'après l'examen attentif des difficultés indirectes qu'il pourrait occasionner aux conférenciers libéraux qui sont des intervenants culturels de qualité avec lesquels les musées nationaux souhaitent continuer à collaborer. C'est pourquoi le projet a déjà été évoqué avec plusieurs associations de guides conférenciers et il sera tenu compte de leurs propositions avant toute décision.

Données clés

Auteur : [M. Giraud Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57451

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2087